



## Expulsion locative et prefecture

Par **MenBatiSieuNissart**, le 10/08/2012 à 12:03

Bonjour,

Sous le coup d'une expulsion locative en cours la procédure en est au stade de la convocation au commissariat pour concours de la force publique donc très avancée  
Ma question est de savoir ce qui va se passer car le commissaire m'a dit que je recevrai un courrier du préfet m'indiquant une date butoir de départ sinon concours de la force publique pour expulsion mais la préfecture que j'ai contacté m'a répondu je cite "que la police ne comprend rien et que je ferai l'objet d'une enquête sociale d'abord"  
Est-ce que quelqu'un pourra m'apporter des infos réelles sur le sujet  
Vous remerciant tous à l'avance

Par **cocotte1003**, le 10/08/2012 à 20:27

Bonjour, contactez l'ADIL de votre secteur, ils seront exactement quels sont vos droits, cordialement